Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

NAOSCOFE – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 24 avril 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

NAOSCOFE Société civile immobilière en formation au capital de 1 000 euros Siège social : 15 Rue Sainte Barbe, 35400 ST MALOAVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 mars 2026, à Saint-Malo, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : – Forme sociale : Société civile – Dénomination sociale : NAOSCOFE – Siège social : 15 Rue Sainte Barbe, 35400 ST MALO – Objet social :L'acquisition, la propriété, la détention, la mise en valeur, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de construction ou autrement ; La réalisation de tous travaux de rénovation, réhabilitation, amélioration, transformation ou construction sur lesdits biens ; La mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de ces biens au profit des associés ou de tiers, dans le cadre de relations à caractère exclusivement civil ; La prise de participation dans toute société à objet principalement immobilier et civil ; Et, de manière générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à l'exclusion de toute activité de nature commerciale. – Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés – Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire – Gérance : Oscar LEGENDRE 15 rue Sainte Barbe, 35400 SAINT-MALO – Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant – Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo. Pour avis La

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Gérance

Consulter cette annonce en ligne